

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCEF-LYTTON**

**Séance régulière du 7 octobre 2019**

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19h30 à la salle communautaire, située au 16, rue Principale Nord à Montcerf-Lytton.

**Sont présents :**

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain Fortin.

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

Mme Michaud fait lecture du moment de réflexion.

**2019-10-519            LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-520            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2019, tel que déposé.

Adoptée à la majorité.

**2019-10-521            ADOPTION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter les rapports suivants et ce, pour la période jusqu'au 30 septembre 2019;

Comptes payés (chèques 19752 à 19797)	51 509.02\$
Comptes à payer (chèques 19798 à 19834)	28 138.50\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement	22 650.35\$
Virements bancaires	21 209.25\$
Chèques annulés :19758 à 19761	

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-522                    ADOPTION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT**            QUE plusieurs postes budgétaires sont en insuffisances budgétaires et qu'il y a lieu de faire des réaffectations budgétaires;

Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser les virements budgétaires déposés par la directrice générale par intérim.

Adoptée à l'unanimité.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT**            QU'un avis de motion a été donné le 3 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT**            QU'il y a lieu d'adopter un règlement sur la rémunération du personnel électoral pour se mettre à jour avec la nouvelle tarification.

AVIS est donné par le conseiller Claude Desjardins qu'il sera présenté pour adoption à la prochaine séance du conseil et qu'une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

**2019-10-523                    DEMANDE D'ANNULATION DES INTÉRÊTS DANS LE DOSSIER DU MATRICULE 3751-92-7846**

**CONSIDÉRANT**            QU'il y a eu un problème avec la poste pour la livraison du compte de taxes et des différents avis par la suite à cette adresse;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser l'annulation des intérêts pour ce cas spécifique et de s'assurer avec Postes Canada que de tels cas ne surviennent plus à l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-524                    PROJETS ÉTUDIANTS ÉTÉ 2020 – AUTORISATION DE DÉPOSER DEUX (2) DEMANDES**

**CONSIDÉRANT**            QUE la municipalité désire faire la demande de deux (2) projets étudiants pour la prochaine période estivale;

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la direction générale à remplir les documents nécessaires pour faire la demande d'un étudiant pour le bureau municipal et un autre pour travailler avec l'équipe de la voirie et des parcs.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-525**      **REGROUPEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE –  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-08-497  
CONCERNANT LES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

**CONSIDÉRANT**      QUE suite à une discussion avec certains responsables de la MRCVG et après certaines clarifications, il a été compris que ce n'est pas la MRC qui est responsable de l'établissement des limites de service pour les pinces de désincarcération;

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'enlever le nom de la MRC dans la résolution 2019-08-497, car ce n'est pas la MRC qui est responsable de définir les limites de service.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-526**      **EMBAUCHE D'UN POMPIER POUR LE SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT**      QUE M. Stéphane Mercier désire réintégrer la brigade de pompiers de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de procéder à l'embauche de M. Stéphane Mercier à titre de pompier au sein de la brigade.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-527**      **DOSSIER MATRICULE 4055-43-7626 – DÉCISION DU  
CONSEIL**

**CONSIDÉRANT**      QUE la municipalité doit se prononcer concernant l'émission d'un permis de rénovation ou de démolition concernant la maison se trouvant dans la zone d'intervention spéciale (ZIS);

**CONSIDÉRANT**      QUE la municipalité a demandée aux propriétaires des soumissions pour l'immunisation de la maison et que si ces travaux s'avèrent trop dispendieux, la propriété répondra aux critères du MSP pour pouvoir procéder à la démolition;

Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser l'inspectrice municipale à émettre un permis de démolition pour cette propriété si les travaux d'immunisation s'avèrent trop dispendieux.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-528**      **TRAVAUX RANG 3 SUD – AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX ET AUTORISATION DE DÉPENSES À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT**      QUE des travaux temporaires doivent être effectués sur le chemin du Rang 3 Sud pour élargir la route avant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT**      QUE les dépenses des travaux en régie ne sont pas admissibles et que nous devons aller en soumission sur invitation pour ces travaux;

**CONSIDÉRANT**      QUE le service de génie municipal doit accompagner la municipalité dans l'élaboration et le suivi des travaux;

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser :

- d'autoriser la direction générale à aller en soumission sur invitation;
- d'autoriser les dépenses du service de génie municipal pour ces travaux;
- d'autoriser la direction générale à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire suite à la réception des soumissions;
- d'autoriser toutes dépenses complémentaires pour mener à bien ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-529**      **AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX SUR INVITATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT**      QUE la municipalité a reçu une subvention pour effectuer des travaux d'amélioration routière et qu'elle doit effectuer les travaux d'ici le 31 décembre;

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu :

- d'autoriser la direction générale d'aller en soumission sur invitation pour des glissières de sécurité;
- d'autoriser la direction générale à donner le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-530**      **CONFORMITÉ DES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PROJET 26423-1 – 83088)**

**CONSIDÉRANT**      QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT** QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT** QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT** QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Montcerf-Lytton approuve les dépenses d'un montant de 26 662,47\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-531**                    **DEMANDE DE DON – ALBATROS**

**CONSIDÉRANT** QUE Albatros Vallée-de-la-Gatineau a fait une demande de don pour l'aider dans ses activités;

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'octroyer un montant de 200\$ à titre de don à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-532**                    **DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

**CONSIDÉRANT** QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT** QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT** QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT** QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT** QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT** QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT** QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de proclamer la municipalité de Montcerf-Lytton, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-533**      **DEMANDE D'APPUI – TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE AU FONDS DE PRÉVENTION JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT**      QUE la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau désire avoir l'appui de la municipalité pour la soutenir dans sa démarche de demande de financement dans le Fonds de prévention Jeunesse 2019-2022.

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'autoriser la direction générale de préparer une lettre d'appui à l'organisme pour l'appuyer dans sa demande.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-534**      **DEMANDE À LA MRC – REMPLACEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION RURALE PAR UNE AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉATIVE POUR LE MATRICULE 4269-17-5246**

**CONSIDÉRANT**      QUE le projet demande une modification de l'aire d'affectation afin de faciliter l'émergence d'entreprises touristiques novatrices sur le territoire de la municipalité de Montcerf-Lytton;

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de demander à la MRC de remplacer l'aire d'affectation rurale située au matricule 4269-17-5246 par une aire d'affectation récréative.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-10-535**      **DEMANDE DE SUBVENTION DU PERO– DEMANDE DE PARTAGE DE L'ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES**

**CONSIDÉRANT**      QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT**      QUE plusieurs municipalités font déjà partie d'un projet de réfection et de mise à niveau d'une centaine de kilomètres de sentiers pédestres sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT**      QUE les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Messines, Grand-Remous, Blue-Sea, Denholm et Montcerf-Lytton désirent présenter un projet commun d'entretien de ces infrastructures (sentiers et installations diverses) dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Montcerf-Lytton s'engage à participer au projet d'entretien du réseau de sentiers pédestres nommé « Sortez des sentiers battus » et d'assumer une partie des coûts ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau en tant qu'organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité.

## **TENUE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2019-10-536**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Alain Fortin  
Maire

---

Mme Emmanuelle Michaud  
Directrice générale par intérim

### **Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussignée, Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

---

Emmanuelle Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim